



Mon ancien propriétaire me réclame des factures

Par **agathelune**, le **07/12/2010** à **13:13**

Bonjour,

J'ai quitté il y a un an et demi un appartement. Je n'ai pas signé l'état des lieux de sortie car je n'étais pas d'accord. Il y avait quelques dégâts que j'ai occasionnés. J'ai accepté de laisser ma caution et de payer en plus mes réparations (2000 euros en tout, pour des peintures écaillées par les pattes du chat, une douille manquante, un placard dont il manquait deux charnières). Mais le propriétaire estime que j'aurai dû payer plus (ce que je conteste formellement). J'ai donc demandé toutes les factures de tous les travaux réalisés dans l'appartement. Je les reçois seulement maintenant (il y a eu des erreurs, certains travaux qui n'étaient pas de mon fait m'ont été facturés). Ma question est : dois-je payer encore la somme réclamée, ou pas, 18 mois après la sortie de l'appartement, alors que plus aucune vérification n'est possible ? d'autre part, l'agence a-t-elle le droit de me facturer astronomiquement des frais de relance ?

Merci !

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **13:59**

Et vous avez payé alors qu'il n'y avait pas d'EDL ?

LRAR de mise en demeure de rendre le dépôt de garantie uniquement amputée des sommes des réparations justifiées par facture ou devis et apparaissant à faire par comparaison des EDL d'entrée et de sortie faits contradictoirement et signés par les deux parties, en prenant en compte la somme de 2000 euros que vous avez versée. Qu'à défaut vous saisissez le tribunal de proximité.

Par **agathelune**, le **07/12/2010** à **14:37**

Mille mercis pour votre réponse rapide. J'ai payé ce que je pensais être juste. Je n'ai pas signé l'état des lieux de sortie. Mon ancien propriétaire a-t-il le droit de me réclamer les autres sommes (factures à l'appui) ?